



ROYAUME DU CAMBODGE

N° Spécial

Mois de Décembre 1974

D O C U M E N T S

1/.- Déclaration du Prince NORODOM SIHANOUK,
Chef d'Etat du Royaume du Cambodge,
Président du Front Uni National du Cambodge.

- Le 15 Décembre 1974 -

2/.- Télégramme officiel de l'O.N.U
au Prince NORODOM SIHANOUK

N° Spécial

Mois de Décembre 1974

D O C U M E N T S

1/.- Déclaration du Prince NORODOM SIHANOUK,
Chef d'Etat du Royaume du Cambodge,
Président du Front Uni National du Cambodge.

D E C L A R A T I O N

du Prince NORODOM Sihanouk,
Chef d'Etat du Royaume du Cambodge,
Président du Front Uni National du Cambodge.

- Le 15 Décembre 1974 -

Lon Nol, le "Quisling" cambodgien, soi-disant "Président" de la soi-disant "République Khmère", vient de lancer à Son Excellence Mr. Kurt Waldheim, Secrétaire Général de l'O.N.U., une invitation officielle à effectuer une visite à Phnom Penh pour l'aider à obtenir du F.U.N.C. et du G.R.U.N.C. qu'ils acceptent de négocier "la paix" avec le régime des traîtres phnompenhois.

Au nom du F.U.N.C., du G.R.U.N.C. et des F.A.P.L.N.C., je déclare solennellement, encore une fois, que la Résistance nationale Cambodgienne n'acceptera aucune entrevue, aucune conversation, aucun compromis, aucune réconciliation avec la clique du super-traître Lon Nol, clique archi-fasciste, archi-criminelle, archi-pourrie.

Le F.U.N.C., le G.R.U.N.C., les F.A.P.L.N.C. demandent à Son Excellence Mr Kurt Waldheim de ne pas accepter de jouer le jeu de l'Impérialisme U.S. qui veut se servir de l'O.N.U. et de son Secrétaire Général, comme d'un "paravent", pour cacher aux yeux du monde son agression et son néocolonialisme au Cambodge.

Si Son Excellence Mr Kurt Waldheim se rendait à Phnom Penh, il engagerait ipso facto l'O.N.U. dans une affaire sans issue et rendrait ipso facto l'O.N.U. responsable de la complication - inévitable - du problème dit "cambodgien".

Je le répète encore une fois : le "problème cambodgien" n'est pas constitué par une "guerre civile cambodgienne". Il est constitué par l'agression néocolonialiste U.S. .

Par conséquent, si l'O.N.U. est sincèrement éprise de justice, de paix ... et de logique, Elle devrait envoyer son Secrétaire Général à Washington D.C. pour négocier avec le Gouvernement U.S. la fin des ingérences illégales et criminelles des U.S.A. dans les affaires intérieures du Cambodge, et non pas à Phnom Penh où Mr Kurt Waldheim ne ferait, de par sa visite, que donner une injustice "bénédiction" de l'O.N.U. à une clique de traîtres et de gangsters. ce qui serait une très grave insulte au peuple Cambodgien luttant et souffrant le martyre depuis 5 ans déjà pour le salut national et la libération de sa Patrie.

Le fait pour l'O.N.U. de fermer sa porte au nez du Gouvernement Royal du Cambodge, membre de l'O.N.U. depuis 1955, et de maintenir en son sein la clique de Lon Nol, simple créature des U.S.A. impérialistes, au lieu de déclarer le siège du Cambodge vacant, constitue déjà un acte d'évidente injustice.

Si l'O.N.U. envoie encore son Secrétaire Général à Phnom Penh pour aider le régime anti-populaire et anti-national de Lon Nol à se maintenir plus longtemps contre la volonté du peuple Cambodgien, ce dernier a le devoir de protester contre ce nouvel acte d'injustice de l'O.N.U. .

Ni l'O.N.U. ni telle ou telle puissance étrangère n'ont le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures des Cambodgiens.

Le devoir de l'O.N.U. et des pays épris de paix, de liberté et de justice est, en ce qui concerne le problème dit "Cambodgien", de réclamer des USA qu'ils cessent immédiatement et inconditionnellement de s'ingérer dans les affaires intérieures du Cambodge.

Toute autre démarche ne ferait que prolonger et aggraver tragiquement la guerre U.S. de génocide et le martyre du peuple Cambodgien.

HORODON SIHANOUK

P.S. - Les ingérences U.S. qu'il faudrait faire cesser immédiatement et inconditionnellement au Cambodge sont :

1/- les aides U.S. au régime de Lon Nol .

2/- la présence des "conseillers", "attachés militaires", personnel militaire de logistique et d'instruction U.S., agents de la C.I.A., "techniciens" de "pays tiers" - Philippines, etc... - servant dans l'Armée (Génie, etc...) de Lon Nol.

3/- les "missions" dans le ciel du Cambodge des avions de l'U.S. Air Force basés en Thaïlande ; les "missions" au Cambodge des avions des Compagnies "privées", instruments de la CIA U.S., de la CIA de Taïpeh, de la CIA de Séoul, de la CIA de Bangkok.

4/- l'entraînement des pilotes, unités spéciales, etc... (de race et de nationalité khmères) aux U.S.A., en Thaïlande et dans d'autres pays satellites ou "alliés".

5/- la présence de la Marine U.S. et de celle de Saigon et de Thaïlande dans certains ports Cambodgiens (Ream, Sihanoukville), dans les eaux territoriales du Cambodge et autour des îles côtières du Cambodge .

NORODOM SIVANOUK

D E C L A R A T I O N

du Prince NORODOM SIHANOUK du Cambodge

(Addendum)

X

X

X

- Le 15 Décembre 1974 -

Les grandes Agences de Presse U.S., française, anglaise annoncent que le "tribunal militaire" de Lon Nol vient de condamner à mort M. Ing Kieth, ingénieur et ancien ministre, "coupable" d'abandonner la "République Khmère" pour se rallier au FUNC et au GRUNC.

Selon ces mêmes Agences, Lon Nol, dans son message à Mr. Kurt Waldheim, demande que personne n'ait de doute sur sa "sincérité" quand il affirme vouloir accueillir à bras ouverts les "Khmers Rouges"

L'O.N.U. se rendra ridicule si Elle continue à manoeuvrer pour amener les Cambodgiens patriotes et résistants auprès de Lon Nol l'assassin, lequel a le "bon goût" de condamner à mort un patriote dégoûté de son régime au moment même où il prie l'O.N.U. de l'aider à le faire passer pour un "pacifiste plein de mansuétude".

Les peuples du monde jugeront .

NORODOM SIHANOUK

TELEGRAMME OFFICIEL DE L'O.N.U.
au Prince NORODOM SIHANOUK

ETATPRIORITE SON ALTESSE NORODOM SIHANOUK
GOVERNEMENT ROYAL D'UNION NATIONALE DU CAMBODGE

J'AI L'HONNEUR D'ACCUSER RECEPTION DE VOTRE TELEGRAMME DU 29 NOVEMBRE 1974 PAR LEQUEL VOUS M'AVEZ FAIT PARVENIR LE TEXTE DE VOTRE DECLARATION DU 28 NOVEMBRE PRECISANT LA POSITION DE VOTRE GOUVERNEMENT SUR LA RESOLUTION N° 3258 (XIX) DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 NOVEMBRE CONCERNANT LA QUESTION DU RETABLISSEMENT DES DROITS A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES . VOTRE DECLARATION A ETE DUMENT NOTEE CONFORMEMENT A LA DEMANDE PRESENTEE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ALGERIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU NOM DES CO-AUTEURS DU PROJET DE RESOLUTION CONTENU DANS LE DOCUMENT A/L 733 ET ADDS 1 A 3 . LE TEXTE DE VOTRE TELEGRAMME DU 29 NOVEMBRE A ETE DISTRIBUE AUX MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES COMME DOCUMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE SOUS LA CIES A/9963 . JE SAISIS CETTE OCCASION POUR RENOUVELER A VOTRE ALTESSE LES ASSURANCES DE MA TRES HAUTE CONSIDERATION LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES